

le point d'être voté par les Chambres, mais qui n'a pu arriver, par suite de circonstances nombreuses et imprévues, en bon rang à l'ordre du jour ; il déplore qu'un texte qui ne soulève aucune objection ait été renvoyé plusieurs fois à la Commission, pour des motifs futiles, tels que, par exemple, la demande du Ministre des Postes et Télégraphes, dont l'administration consultée n'a pas eu d'observation à faire. Il veut espérer que, grâce aux efforts de tous, le temps perdu sera réparé.

## VŒUX ADOPTÉS PAR LE CONGRÈS

dans sa Séance plénière du samedi 13 Septembre

### Vœux proposés par la Section économique

*Le Congrès de la Houille Blanche*

*Invite les Pouvoirs Publics à sauvegarder, en tout état de cause, la liberté industrielle et commerciale indispensable à l'exploitation complète et féconde de la Houille Blanche.*

\*  
\*\*

*Le Congrès de la Houille Blanche,*

*Considérant que le projet de loi déposé le 6 juillet 1900, en raison des principes de domanialité publique et de précarité qu'il tendrait à consacrer, ne remplit pas les conditions qu'exigent la stabilité, la liberté et, par conséquent, le développement de l'utilisation de forces motrices hydrauliques,*

*Emet le vœu que ce projet ne soit pas adopté par le Parlement.*

\*  
\*\*

*Le Congrès de la Houille Blanche*

*Considérant que, en l'état, les droits effectifs des propriétaires riverains résultant de l'article 644 du Code Civil ont permis, par le libre jeu de l'initiative industrielle, de parvenir à la création de forces hydrauliques considérables, assurant des distributions importantes et étendues,*

*Emet le vœu que la faculté d'user des cours d'eau dans les conditions de l'article 644 du Code civil soit conservée aux propriétaires riverains, quelle que soit l'importance de la chute.*

\*  
\*\*

*Le Congrès de la Houille Blanche,*

*Emet le vœu que la servitude d'aqueduc établie pour les irrigations par la loi de 1845 soit étendue aux dérivations industrielles, tant sur les rivières non navigables que sur les rivières navigables et flottables.*

\*  
\*\*

*Le Congrès de la Houille Blanche,  
Après l'exposé des modifications indiquées dans les divers systèmes qui lui ont été soumis,*

*Rend hommage au talent et à la science des auteurs de ces propositions, inspirées par le souci de la prospérité de l'industrie hydraulique, et émet le vœu que les études préparatoires de la législation ou de la modification de la réglementation de forces hydrauliques soient poursuivies dans le sens des vœux qui précèdent, et avec le concours des Chambres de Commerce et des groupements syndicaux compétents.*

### Vœux proposés par la Section technique

*Le Congrès de la Houille Blanche émet le vœu :*

*Que le projet de loi sur les distributions d'énergie déposé par le Gouvernement en 1898 et successivement rapporté par M. Guillain, le 8 février 1898, et par M. Berthelot, le 26 juin 1899, soit au plus tôt repris et soumis à l'approbation du Parlement.*

\*  
\*\*

*Le Congrès de la Houille Blanche émet le vœu :*

*Que les industriels, propriétaires ou exploitants d'usines hydrauliques, veuillent bien organiser l'étude hydrologique des cours d'eau qu'ils utilisent ; qu'ils adoptent des notations uniformes, conformément au programme qui leur sera transmis par les soins du Syndicat, et précisent les conditions dans lesquelles ils auront à opérer les jaugeages pour en faciliter la comparaison ;*

*Qu'à la fin de chaque année ils en transmettent les résultats au Syndicat des propriétaires et industriels possédant ou exploitant des forces motrices hydrauliques, chargé de centraliser ces renseignements ;*

*Que l'administration veuille bien, ainsi que cela a déjà été fait en certains pays étrangers :*

*Affecter à l'étude des forces hydrauliques des crédits suffisants ; donner à MM. les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées des instructions pour qu'ils veuillent bien prêter leur concours aux industriels désireux d'étudier les cours d'eau qui les intéressent ; faire poser le long des principaux cours d'eau des repères d'altitude rattachés au nivellement général de la France ; publier le résultat de ces études.*

\*  
\*\*

*Le Congrès de la Houille Blanche émet le vœu :*

*Qu'une entente s'établisse entre la Société de protection des sites pittoresques et les syndicats régionaux pour l'exploitation des forces naturelles, afin de concilier, dans la mesure du possible, le charme et les besoins de l'esthétique avec les nécessités de la vie industrielle moderne, notamment en ce qui concerne le captage des hautes chutes dans les pays de montagne.*

\*  
\*\*

*Le Congrès de la Houille Blanche :*

*Considérant que les formules et instruments employés pour le jaugeage de l'eau donnent des approximations insuffisantes pour déterminer d'une façon précise le rendement des turbines ;*

*Considérant, de plus, que l'emploi de ces formules et instruments rencontre presque toujours, dans les usines hydrauliques des difficultés matérielles d'application qui en rendent les résultats tout à fait illusoire,*

*Emet le vœu qu'il soit créé une station d'essais de turbines analogue à celle existant en Amérique, où l'eau serait mesurée de préférence dans des réservoirs de capacité connue.*

*Pour le cas où les essais de rendement ne pourraient être faits à la station d'essais, cette institution devra posséder un personnel expérimenté et les instruments les plus perfectionnés, de façon à pouvoir procéder à des évaluations de débit et à des essais de rendement dans les usines hydrauliques existantes, soit pour l'édification des industriels, soit au cas de litige entre les industriels et les constructeurs.*

\* \*

*Le Congrès de la Houille Blanche :*

*Considérant le vœu de création de stations d'essai de turbines qui vient d'être adopté ;*

*Considérant l'intérêt que les industriels utilisant des forces motrices hydrauliques ont à reconnaître exactement les rendements de leurs moteurs ;*

*Considérant que ces rendements, qu'il s'agisse de moteurs anciens ou nouveaux, ne peuvent être déterminés que par des ingénieurs suivant les mêmes méthodes expérimentales, avec des notations uniformes,*

*Emet le vœu que les industriels utilisant des forces motrices hydrauliques se réunissent en association générale, comprenant des subdivisions régionales, analogues aux associations de propriétaires d'appareils à vapeur et, au besoin, s'entendent avec ces dernières pour la création d'une section hydraulique ;*

*Qu'il soit désigné une Commission compétente et indépendante, chargée d'étudier les voies et moyens pour créer la station d'essai des turbines ;*

*Que cette Commission demande aux pouvoirs publics que les agents locaux des Ponts et Chaussées et forestiers mettent à la disposition de l'Association tous les documents statistiques qu'ils possèdent.*

\* \*

*Le Congrès de la Houille Blanche émet le vœu :*

*Que les industriels s'adressent de préférence aux constructeurs français pour le matériel dont ils ont besoin pour l'installation des usines.*

\* \*

*Le Congrès de la Houille Blanche rend hommage au bienveillant appui que l'Administration préfectorale prête aux transports d'énergie et remercie MM. les préfets, ingénieurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs des Postes et Télégraphes, agents voyers, des efforts qu'ils font pour faciliter l'exploitation de cette industrie naissante.*

*Toutefois, considérant que presque tous les accidents d'exploitation sont déterminés par le contact ou la chute des branches des arbres bordant les routes empruntées par les lignes de transport, le Congrès prie l'Administration de vouloir bien exiger de la part des riverains l'observation la plus rigoureuse des arrêtés préfectoraux d'élagage.*

\* \*

*Considérant que les lignes téléphoniques sont le complément indispensable des lignes de transport d'énergie ;*

*Que leur fonctionnement les rend assimilables à des lignes de signaux ;*

*Que le droit annuel de passage, fixé à 15 francs par kilomètre paraît excessif lorsqu'il s'applique aux lignes actuelles qui peuvent atteindre et même dépasser 100 kilomètres,*

*Le Congrès de la Houille Blanche émet le vœu, qu'en raison de l'intérêt général que présente le développement des transports d'énergie, les lignes téléphoniques appelées à leur fonctionnement soient soumises à la tarification des lignes de signaux.*

\* \*

*Le Congrès de la Houille Blanche :*

*Considérant les difficultés que rencontre l'utilisation des forces motrices hydrauliques et le fait que ses industries nées en France se trouvent privées ainsi des débouchés à l'exportation qui en auraient assuré le succès,*

*Emet le vœu que la question des tarifs de transport des produits électro-chimiques soit suivie avec attention par les administrations compétentes et qu'une assimilation libérale applique aux nouveaux produits les bases fixées pour les anciens produits chimiques.*

---

## LE MOIS HYDRO-ÉLECTRIQUE

en France et à l'Étranger

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Une application de l'aluminium

On sait que, depuis plusieurs années déjà, le zinc remplace avantageusement la pierre lithographique dans les procédés d'impression. Celle-ci n'est plus guère utilisée que pour les travaux de luxe, tandis que le métal est aujourd'hui couramment employé aux tirages de ce que les imprimeurs appellent « les travaux commerciaux ».

Cette substitution présente d'importants avantages pratiques et économiques. La feuille de zinc permet l'impression de grandes